

Projet 15 mai 2009 12 h 27

RESOLUTION

1^{er} CONGRES NATIONAL DES FONDS SOLIDARITE LOGEMENT.

L'Assemblée des Départements de France (ADF), et le Conseil général de la Gironde ont réuni près de 600 participants lors de ce premier Congrès National des Fonds de Solidarité Logement (FSL), à Bordeaux, les 23 et 24 avril 2009.

Ces deux journées étaient riches d'échanges, de confrontations d'expériences et de réflexions autour des questions particulièrement cruciales de précarité face au logement. Ce bilan était nécessaire après 5 ans de plein exercice d'une compétence transférée aux Conseils Généraux par la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Les travaux confirment et éclairent la diversité des situations de précarité face au logement et leurs développements préoccupants dans un pays comme la France y compris chez les travailleurs salariés.

Ils ont mis en évidence l'utilité sociale de tout premier ordre des Fonds de Solidarité Logement face à de tels phénomènes de relégation, quel que soit leur modes de gouvernance. Ils confirment également leur efficacité à réagir à un large spectre de situations, dont les situations d'urgence.

Ils ont confirmé l'engagement croissant des grandes entreprises de service public dans une approche sociale des risques d'impayés et l'intérêt d'une approche patrimoniale de ces questions avec les F.S.L.

Ils attirent l'attention des pouvoirs publics sur l'accroissement très sensible de la précarité énergétique de nos concitoyens et la nécessité de la prévenir, à la fois en redéployant une partie des aides au logement à des travaux d'isolation et d'éco réhabilitation de l'habitat social et en renforçant les conseils en matière de consommation énergétique auprès des ménages les plus démunis.

Ce premier congrès national des F.S.L., interpelle solennellement les pouvoirs publics sur la nécessité de mieux cibler les aides à la pierre comme les aides aux ménages afin d'en accroître le caractère redistributif et de concentrer une part plus importante des crédits publics sur les ménages à faible pouvoir d'achat. Les FSL ne pouvant constituer que l'ultime filet de solidarité de la politique de logement social.

Il exprime sa très vive réserve à l'égard d'un projet de partition des F.S.L. entre futures Métropoles et Conseils Généraux, tel qu'envisagé par la Commission Balladur dans son projet de réforme des collectivités territoriales. Il faut réaffirmer la nécessité sociale de disposer d'une aire géographique suffisante et diversifiée entre ville et campagne, en matière d'hébergement des familles en difficultés et de traitement des situations d'urgence.

A l'issue de ce premier événement qui a validé son grand intérêt et la volonté de poursuivre le travail engagé, Il est décidé de pérenniser, à échéance régulière et à l'initiative d'un Conseil Général volontaire pour l'accueillir, le Congrès des Fonds de Solidarité Logement, afin de permettre l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, au service de la lutte contre le mal logement.

En outre, un réseau des FSL permettant l'échange d'information, de bonnes pratiques, d'expériences et d'analyses sera mis en place sous l'égide de l'ADF.